



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 25/01/2018

Reçu en préfecture le 25/01/2018

Affiché le 26-01-18 SLO

ID : 045-200005932-20180123-2018_01_09-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 janvier 2018

2018-01-09

Date d'affichage : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 23 janvier 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 17 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manueïa CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne
GABORIT

ABSENTES EXCUSEES : Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Zone d'activités Chavannerie II – cession d'une parcelle à Lionel Lafaix

Depuis 2016, M. Lionel LAFAX exerce à son compte une activité de contractant général dans le bâtiment. Son
siège social est enregistré à La Ferté Saint-Aubin et il exerce à son domicile. Il travaille seul et prévoit de
consolider son activité sans envisager d'embauche.

Il souhaite acquérir le lot 9 du parti d'aménager situé zone de la Chavannerie à la Ferté Saint-Aubin issu d'une
division des parcelles cadastrées AV 71 p et AV 68 p, d'une surface d'environ 3 200 m², en vue d'y implanter un
bâtiment industriel et y exercer son activité.

Le service de France Domaine, saisi le 14 décembre 2017, ne s'est pas prononcé concernant cette vente.

Nous sommes en accord avec le propriétaire sur un montant de 24 000 € HT

Envoyé en préfecture le 25/01/2018

Reçu en préfecture le 25/01/2018

Affiché le



ID : 045-200005932-20180123-2018_01_09-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VEND à M. Lionel LAFAIX, un ensemble foncier d'environ 3 200 m² correspondant au lot 9 du permis d'aménager issu des parcelles de terrain cadastrées AV 71 p et AV 68 p zone de la Chavannerie II, commune de La Ferté Saint-Aubin au prix de 24 000 € HT.

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

AUTORISE l'acquéreur à déposer un permis sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle ainsi qu'à réaliser les études préliminaires nécessaires à l'élaboration du permis de construire.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE